

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 200-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.248

Déposée le: 02.09.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Haas (Bern, PLR) (porte-parole)
Saxer (Gümligen, PLR)
Schmidhauser (Interlaken, PLR)

Cosignataires: 15

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 09.09.2019

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Il faut tenir promesse et réaliser le campus de Berthoud dans les délais

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de réaliser dans les délais le campus de Berthoud – indépendamment de la décision du Grand Conseil relative à la loi sur le Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques (LFFIS) ;
2. d'examiner tous les projets d'investissement conséquents (éventuellement en confiant cette tâche à un tiers indépendant) à la lumière des économies réalisables et les intégrer dans un plan général d'investissement qui soit finançable ;
3. de dresser un état des lieux qu'il soumettra au Grand Conseil de sorte qu'il puisse juger des priorités fixées par le gouvernement.

Développement :

Point 1 : Dans le cadre de la réorganisation de la Haute école spécialisée bernoise 2015, la ville de Berthoud s'est vue promettre un campus – seule miette obtenue dans la compétition avec

Berne et Bienne autour des sites. Cette promesse doit absolument être tenue, quelle que soit l'issue du vote sur la LLFIS au Grand Conseil.

Point 2 : De même, quelle que soit l'issue du vote sur la LLFIS au Grand Conseil, il faut trouver une solution pour échelonner les investissements, en proroger l'échéance, voire renoncer à certains, mais aussi étudier dans quelle mesure il serait possible de réduire la voilure. Pour le moment, le gouvernement s'est contenté de demander aux Directions d'examiner les économies forfaitaires, ce qui – sans surprise – n'a rien donné car aucune d'elles n'est disposée à renoncer à son projet premier. Il serait certainement utile de faire appel à l'expertise de tiers extérieurs et impartiaux pour procéder à cet examen.

Point 3 : Pour le Grand Conseil et la Commission des finances, comme pour un public plus large, il est actuellement difficile de comprendre l'ordre des priorités du gouvernement. Les notices d'information concernant chacun des projets ne sont pas publiques, et les raisons qui motivent certaines décisions du gouvernement manquent parfois de transparence.

Motivation de l'urgence : Les promesses politiques doivent être tenues. Autrement la démocratie et la confiance que les citoyennes et les citoyens ont en l'Etat s'effritent. La ville de Berthoud doit rapidement être assurée, peu importe l'issue du vote sur la LLFIS au Grand Conseil, que son projet sera réalisé dans les temps conformément à ce qui avait été promis.

Destinataire

- Grand Conseil